Image not found or type unknown

comment se passe une expertise judiciaire pour malfaçon

Par **charlie21**, le **20/07/2009** à **17:58**

Bonjour,
en pleine construction, très avancée, nous avons constaté de nombreuses malfaçons importantes (décalage de plancher de 7 cm, faux aplomb, murs pas d'équerre, fondations peut-être pas aux normes...). Nous avons fait venir un expert qui n'est pas pas très optimiste. Si nous partons en procédure que devons nous faire et si la maison est détruite qui va payer ? combien de temps cela va t-il prendre ? Merci

Par **evoline**, le **30/07/2009** à **13:28**

bonjour,je suis dans la meme situation actuellement,j'ai tres peur aussi que ma maison soit demollis.
j'ai des malfaçons tres importante comme pas de liteaux sous la toiture,les parpaings montes l'un sur l'autre et non croises.je suis a mon 100 eme degats des eaux,a chaque pluie cela rentre dans la maison,un affaissement de la maison,des fissures dedans et dehors.....
a ce jour,apres expert,assurance,huissier.....
je suis en justice pour les condannes et enfin avoir une maison neuve comme j'ai paye.vous pouvez prendre contacte avec moi pour parler sur evoline@hotmail.fr

Par **charlie21**, le **30/07/2009** à **13:45**

bonjour Evoline,

tout d'abord merci pour la réponse.
Nous attendons l'huissier pour le constat et le constructeur veut lancer une injonction de payer, vu qu'on n'a pas règler la dernière facture demandée. Je me renseigne pour un avocat mais financièrement nous ne sommes pas "crésus". Ce qui m'inquiète le plus c'est le temps que cela va prendre car nous sommes héberger chez ma mère. As-tu commencé la procédure ? Bon courage et surtout ne lacher rien pour le constructeur c juste quelques mois de sa vie mais pas pour nous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés